

acquitté de ses fonctions dans l'une et l'autre sphère. Et j'ajouterai que pas une de ses décisions n'a été renversée durant son terme d'office comme Orateur. A l'exemple de tous les autres, du reste, il a pu rendre des jugements qui ne devaient pas être agréables aux intéressés. M. Walford, parlant à ce propos dans le parlement britannique, disait qu'il n'avait pas connu, malgré sa longue expérience, un seul Orateur dont les décisions avaient jamais pu satisfaire les deux côtés de la Chambre. Les amis du ministère s'imaginent, en effet, qu'il (l'Orateur) prononce contre eux de crainte de paraître trop les favoriser, tandis que ses adversaires croient qu'il est partial au détriment de l'opposition. En somme, l'on doit juger d'après la conduite de l'Orateur s'il est digne ou non d'être réélu. Je veux m'efforcer d'introduire ici le système qui prévaut et fonctionne bien en Angleterre; c'est-à-dire qu'un Orateur digne de ce nom ne doit pas être déplacé capricieusement à l'ouverture de chaque parlement."

Eh ! bien, l'honorable monsieur qui a parlé tout à l'heure nous a dit qu'il serait difficile de trouver un homme capable de présider à nos délibérations avec la dignité, la courtoisie et l'impartialité dont avait fait preuve le dernier Orateur. Mais l'honorable monsieur dont il est ici question n'a pas eu le malheur de perdre son élection. Il est au milieu de nous, et je suis bien aise de le voir plein de vigueur et de santé, dans toute la maturité de ses forces physiques et intellectuelles. Pourquoi donc ne lui appliquerait-on pas la règle que l'honorable premier ministre posait en 1872 ?

Le chef du gouvernement vient d'exposer sur ce point une toute autre doctrine. Il nous dit aujourd'hui qu'il ne faut pas s'en tenir, dans les circonstances actuelles, à ce qu'il proclamait alors—c'est-à-dire que la conduite d'un Orateur devrait nous dire s'il était digne d'être réélu, et qu'un Orateur digne de sa position ne devrait pas non plus être capricieusement déplacé au début de chaque nouveau parlement.

Je demande la raison de ce changement. Est-ce que mon honorable ami, le dernier Orateur, serait malade ? Devons-nous croire à la rumeur qu'il songerait—après avoir subi les échecs et remporté les succès qui ont marqué sa vie publique—à entrer dans une sphère qui lui promettrait plus d'aise et de tranquillité, sinon tous les attraits de la vie parlementaire ? Pourquoi, je le répète, ne pas lui appliquer la même règle posée il y a dix ans, à lui dont nous venons d'entendre l'éloge ?

Il est impossible que l'honorable premier-ministre veuille faire entendre que l'honorable député de Lévis (M. Blanchet) ne soit pas apte à remplir la charge, ne soit pas, enfin, ce qu'un Orateur devrait être, selon lui. A tout événement, il est entendu, je suppose, que le principe invoqué autrefois par l'honorable premier-ministre cesse d'être reconnu, et qu'un autre, celui qui prévalait dans l'ancien parlement provincial, lui est substitué.

En ce qui concerne le choix de l'honorable député de Frontenac (M. Kirkpatrick), je suis bien aise d'apprendre de l'honorable ministre des Travaux Publics qu'il possède l'un des titres importants à la charge d'Orateur—je veux dire une connaissance suffisante du langage qui est parlé par un certain nombre de membres de cette Chambre. Je suis également heureux de pouvoir approuver ce qu'a dit l'honorable premier-ministre de l'attention que mon honorable ami de Frontenac (M. Kirkpatrick), n'a cessé de donner à ses devoirs parlementaires, de la part qu'il a prise dans plusieurs délibérations importantes, et de sa courtoisie dans le débat.

Aussi, je n'ai aucun doute qu'il sera parfaitement à la hauteur de la situation. Et j'espère, aussi, qu'il s'efforcera non-seulement de présider avec la plus parfaite impartialité, mais qu'il saura maintenir la dignité de la Chambre plus vigoureusement encore que par le passé, dans certains cas ; par exemple, en mettant fin aussitôt que possible à des scènes ou à des incidents qui deviennent d'autant plus regrettables qu'ils se prolongent davantage. Je puis l'assurer qu'il recevra, pour cela, le concours le plus cordial de l'opposition.

Il me sera sans doute permis de féliciter l'honorable membre de l'honneur que l'on veut lui faire—comme ami personnel. Notre amitié, qui a précédé notre entrée dans la vie orageuse de la politique ne s'est jamais altérée depuis.

M. BLAKE

M. MACKENZIE : Je serais fâché de troubler l'harmonie générale qui paraît exister en disant quoi que ce soit qui pût froisser les sentiments de mes collègues. Je concours pleinement dans ce que l'on a dit des excellentes qualités personnelles de l'Orateur dont la nomination nous est proposée. Et j'ajouterai que mes relations avec l'honorable monsieur, soit en chambre ou en comité, ont toujours été cordiales.

Mais un incident qui s'est produit à une époque antérieure me fait différer d'opinion sur un point. S'il est une chose, entre autres, à laquelle doit voir l'Orateur, c'est de maintenir la balance égale entre les deux partis, de faire rendre justice à chaque membre et de le protéger suffisamment dans toute circonstance.

Or, le 12 de mai 1879, un particulier bien connu des honorables membres de cette Chambre insulta grossièrement un membre distingué du Parlement. Je dis distingué, bien que je n'attache aucune importance à cette distinction, vu que le plus humble membre a autant de droit à la protection que le député le plus important. Je saisis alors la chambre du fait, et je me souviens avec peine que les honorables députés de Frontenac (M. Kirkpatrick), de Simeon-Nord, (M. McCarthy), ainsi qu'un ou deux autres honorables membres de la droite, ne firent rien moins qu'excuser l'insulte grossière adressée à l'honorable député de Shefford (M. Huntington). Loin de moi le moindre désir de dire rien de désagréable au candidat que propose le gouvernement au poste d'Orateur ; mais je dois déclarer que le choix m'eût été beaucoup plus acceptable—je pourrais dire tout à fait acceptable—sans ce malheureux incident. Après avoir donc protesté contre ce que je crois être une indigne violation des devoirs de cette chambre envers l'un de ses membres, je ne crois pas devoir en dire davantage.

La motion est adoptée.

M. BOURINOT : Je déclare M. Kirkpatrick dûment élu Orateur de cette honorable Chambre.

M. KIRKPATRICK est escorté de son siège au fauteuil de l'Orateur par Sir John A. Macdonald et Sir Hector Langvin.

M. l'ORATEUR élu dit alors :—

"Messieurs, j'offre à la Chambre mes sincères remerciements pour l'honneur qu'elle vient de me conférer en me choisissant comme son Orateur. Je m'efforcerai de mériter constamment la confiance qu'elle vient de me témoigner. Je suis pénétré de mon incapacité à remplir cette position ; mais, me reposant sur la bienveillance et la coopération des honorables députés des deux côtés de cette Chambre, je m'efforcerai de faire mon devoir du mieux qu'il me sera possible, et de remplir les fonctions de président avec justice et impartialité. J'espère que la Chambre m'aidera à revendiquer nos droits et privilèges, à maintenir nos règlements et à assurer la liberté des débats, conformément aux usages établis."

Et la Masse, qui était sous le bureau, est alors déposée dessus.

Sir JOHN A. MACDONALD : M. l'Orateur, je propose que la Chambre s'ajourne.

La motion est adoptée et la Chambre s'ajourne à 3.30 p.m.